

**TICKOPUR TR 2**

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TICKOPUR TR 2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Nettoyant spécial, acide, pour bain ultrasonique, démulsiifiant, concentré.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik  
Rue: Heinrichstr. 3 – 4  
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY  
Téléphone: +49 30 76880-280  
e-mail: info@dr-stamm.de  
Internet: www.dr-stamm.de  
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras

Acide phosphorique ... %

Esters phosphorique, sel de sodium

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

## TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 2 de 8

## Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			70-80 %
	213-791-2			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			<10,0 %
	203-961-6		01-2119475104-4	
	Eye Irrit. 2; H319			
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			<10,0 %
	-		*	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H412			
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			<5,0 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Skin Corr. 1B; H314			
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium			<2,0 %
	-		*	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester			<1,0 %
	235-741-0		01-2119896587-13	
	Skin Corr. 1B; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

## Information supplémentaire

\*Polymer

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Changer les vêtements imprégnés.

## Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

## Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 3 de 8

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Phosphore oxydes.**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

**Information supplémentaire**

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination . Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

**Préventions des incendies et explosion**

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		(8 h)	
		15	101,2		Courte durée (15 min)	
7664-38-2	Acide phosphorique	-	1		(8 h)	
		-	2		Courte durée (15 min)	

## TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 4 de 8

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10,7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2 mg/m <sup>3</sup>

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

**Mesures d'hygiène**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Matériau approprié: PE (polyéthylène). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré).

période de latence: >480 min. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, ou des produits similaires d'autres fabricants.

**Protection de la peau**

Protection corporelle: non indispensable.

**Protection respiratoire**

Protection respiratoire non nécessaire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide  
Couleur: limpide, incolore  
Odeur: caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

Testé selon la méthode  
1,5 (conc.) 3,6 (1 %) DGF H-III 1

**Modification d'état**

Point de fusion: -6 °C  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C  
Point d'éclair: ---

**Dangers d'explosion**

non explosif.

**Propriétés comburantes**

non comburant.

## TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 5 de 8

Densité (à 20 °C):

1,03 g/cm<sup>3</sup> DIN 12791

Hydrosolubilité:

complètement miscible

(à 20 °C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

**10.5. Matières incompatibles**

Alcalis (bases), concentré. Métaux alcalins.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	par voie orale	DL50 mg/kg	3305	rat	
	dermique	DL50 mg/kg	2764	rabbit	
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	rat	Cesio-Recommandation
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Ratte	
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Ratte	

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque de lésions oculaires graves.

**Effets sensibilisants**Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
non sensibilisant.

## TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 6 de 8

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables. Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras					
	Toxicité pour les algues	NOEC <1 mg/l				
7664-38-2	Acide phosphorique ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Gambia magna		
111798-26-6	Esters phosphorique, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >10 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 189-355 mg/l	96 h	Danio rerio		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			
	OECD 301F	>60 %	28	
	easily biodegradable			
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester			
	OECD 301 B	>60 %		
	easy biodegradable			
	OECD 302 B	74 %	28	
	OECD 301 D	82 %	21	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation,

## TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 7 de 8

des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	<100		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

non applicable

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2004/42/CE (COV): 8 % (82,4 g/l)

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2.1., 3.2., 8.1., 9.1., 11.1., 12.1., 12.2., 13.1., 15.1., 16.

### TICKOPUR TR 2

Date de révision: 01.03.2018

No: 83030

Page 8 de 8

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

#### Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	TICKOPUR TR 2	IS, PW	0	35	8a, 9, 13	8a, 8b	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*